



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm@sorvilier.ch

Sorvilier, le 6 mai 2026

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 9 juin 2026 à 19h30

à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le contrat de livraison d'eau entre le syndicat SESTER et la municipalité de Sorvilier, prévoyant une charge annuelle récurrente de CHF 6'486.00 net TTC
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 263'223.50 net TTC pour le raccordement du réseau d'alimentation en eau de la municipalité de Sorvilier au syndicat SESTER
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 287'762.20 net TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable dans la partie du village ancien
4. Présentation et approbation des comptes 2025
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection de la place multisports
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au PAE Birse (1ère partie)
7. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
8. Divers et imprévus

Les documents sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 22 juin 2026, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DES COMPTES 2025 AU VERSO